

INFO MOBILITÉ 2023



Norman Gobbi,
*Conseiller d'État
Directeur du Département
des institutions*

Dans cette période historique, le concept de mobilité acquiert de nouvelles significations et la perception du trafic automobile est de plus en plus polarisée. Pour de nombreuses personnes, se déplacer avec leur propre voiture est la seule option possible, même s'il s'avère souvent difficile et éprouvant de circuler dans le trafic routier. Pour certains, cependant, il s'agit d'une mauvaise habitude qui pourrait être changée dans de nombreuses circonstances.

L'important, néanmoins, est que chacun-e d'entre nous puisse vivre sa mobilité sans souci, en toute sécurité, librement et d'une manière aussi fluide que possible. Les efforts déployés à cet égard par la Confédération, les Cantons, les villes et les communes sont importants et constants, au niveau tant des infrastructures que de la prévention. Grâce en outre à la Police cantonale et à l'amélioration constante de ses modes d'action, les **temps d'intervention et les délais d'arrivée des secours** ont été réduits autant que possible.

La nouvelle année débute avec une nouveauté importante en matière de sécurité routière : le nouveau **Centre de contrôle du trafic lourd (CCTL)** de Giornico. Cette infrastructure, située à quelques kilomètres du portail sud du tunnel autoroutier du Gothard, permettra d'effectuer des contrôles ponctuels, approfondis et professionnels sur les camions et les TIR (Transports Internationaux Routiers), et offrira une cinquantaine de nouveaux postes de travail dans le Haut-Tessin entièrement financés par la Confédération. Ce personnel spécialisé apportera une contribution importante au profit de la sécurité de tous les usagers de la route et de la fluidité de la circulation.

Chacun-e d'entre nous peut faire sa part pour faciliter la mobilité. Par exemple, en signalant toujours ses propres intentions de façon claire et visible lorsqu'on circule. Signaler les changements de direction et éviter ainsi les malentendus, les manœuvres brusques ou les accidents revêt en effet la plus haute importance. Trop souvent, on oublie de signaler la sortie d'un rond-point en mettant le clignotant. Faisons un petit effort supplémentaire pour nous déplacer avec plus de liberté et de sécurité.

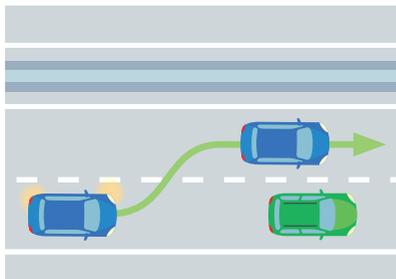
Et je me souviens encore clairement de l'avertissement éducatif et sympa de mon père lors de mes leçons d'auto-école :
« Joue pas au plus malin ! Indique tout changement de direction en utilisant le clignotant ! ».
Signalons nos intentions !



L'usage du clignotant est obligatoire !

Indiquer tous les changements de direction est crucial pour la sécurité au volant.

Sur cette page, vous trouverez un simple rappel sur la manière correcte d'utiliser les clignotants et de signaler les changements de direction pour les véhicules qui en sont dépourvus.



Le changement de voie

Tout changement de direction doit être signalé à temps avec le clignotant, en particulier pour :

- s'engager vers une présélection
- passer d'une voie à l'autre
- tourner

Le clignotant doit être désactivé aussitôt après le changement de direction.



Les ronds-points à une ou plusieurs voies

Il est impératif de signaler son intention de quitter le rond-point en mettant le clignotant.

Tout changement de voie à l'intérieur d'un rond-point à plusieurs voies doit également être signalé.



Pour les véhicules dépourvus de clignotants

Si un véhicule est dépourvu de clignotants ou si ces derniers sont inopérants, le conducteur ou un passager **doit indiquer avec son bras** la direction que l'on souhaite prendre. Si cela n'est pas possible, la manœuvre de changement de direction doit être effectuée avec une prudence accrue.

Toutes les informations sur les campagnes de prévention du projet « Strade sicure » (Routes sûres) et les versions en français, en italien et en allemand de cette feuille d'information sont disponibles sur le site : www.stradesicure.ch.

